

## Informations Comptabilité Familles

### *ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE*

#### MODE DE REGLEMENT DE LA SCOLARITÉ

**Une facture annuelle vous sera adressée début octobre 2026.** En cas de régularisation, une facture complémentaire vous sera expédiée en cours d'année.

En signant le contrat de scolarisation à l'inscription, vous avez choisi l'un des trois modes de règlement proposés :

✓ **Le prélèvement automatique** le 10 de chaque mois, **d'octobre 2026 à juin 2027, soit 9 prélèvements**, avec régularisation éventuelle en juillet 2027.

Dans ce cas, vous voudrez bien remplir et signer l'imprimé « Mandat de prélèvement SEPA » et y agraffer un relevé d'identité bancaire « IBAN ».

Pour les élèves déjà scolarisés dans l'ensemble scolaire, veuillez retourner ce document **uniquement** en cas de changement de références bancaires ou d'adoption de ce mode de règlement.

✓ **Le règlement par chèque ou espèces en 3 fois** : (40% en octobre, 35% en janvier, 25% en avril).

✓ **Le règlement par chèque ou espèces à réception de la facture.**

#### ■ **Avance sur scolarité à l'inscription :**

L'avance sur les frais de scolarité demandée à l'inscription est de 40€. Le chèque est à joindre lors du dépôt du dossier d'inscription.

Cette avance sur les frais de scolarité sera déduite du montant annuel.

Cette avance ne sera pas remboursée en cas de désistement, sauf cas de force majeure (déménagement, ...).

#### RESTAURATION

■ **Un élève** peut déjeuner occasionnellement au restaurant scolaire. Le prix unitaire du repas est de **6.46€**.

#### ■ **Restauration au self au forfait (PLUS ÉCONOMIQUE) :**

**Un élève** peut s'inscrire à un forfait annuel de 2 jours, 3 jours ou 4 jours par semaine. Ce choix est à préciser à la rentrée et est **valable pour l'année scolaire entière**.

#### ■ **Absences :**

Pour les forfaits, une réduction pour les repas non pris pourra être effectuée **uniquement dans les deux cas suivants** :

- Absence pour raisons médicales avec carence de 4 jours de classe consécutifs (sur justificatif médical).
- Absence lors de classes de découverte

La réduction sera de 3.20€ par repas non pris dans les conditions ci-dessus.

Un renvoi temporaire (ou mise à pied) n'entraîne aucun remboursement.

#### E n s e m b l e Saint Aubin La Salle

Collège Jeanne d'Arc - Ecole - Collège - Lycées - Pôle Supérieur Saint Aubin La Salle

Administration générale : 14 rue Hélène Boucher - B.P. 30139 - Saint Sylvain d'Anjou - 49481 Verrières en Anjou Cedex

Tel : 02-41-33-43-00 Fax : 02-41-33-45-01 / Email : [contact@saintaubinlasalle.fr](mailto:contact@saintaubinlasalle.fr) Site : [www.saintaubinlasalle.fr](http://www.saintaubinlasalle.fr)

■ **Modifications en cours d'année :**

☛ **Changement de statut :** (externe, demi-pensionnaire) :

Le choix du régime est déterminé pour l'année scolaire entière. Toutefois, il sera possible de le modifier en milieu d'année scolaire par demande écrite à adresser au service comptable avant le 10 janvier.

Voici les 2 périodes de l'année scolaire :	- <b>1<sup>ère</sup> période</b> : du 1er septembre au dernier vendredi de janvier - <b>2<sup>ème</sup> période</b> : du lundi suivant à la fin de l'année scolaire
--	--

☛ **Arrivée ou départ en cours d'année scolaire :**

- **Scolarité** : tout mois commencé est dû dans sa totalité.
- **Repas** : facturation en fonction de la date d'arrivée ou de départ.

**REDUCTIONS**

Si vous inscrivez plusieurs enfants dans l'ensemble scolaire Saint Aubin La Salle, vous bénéficiez d'une réduction de 10% sur la scolarité et la restauration de chacun de vos enfants ayant le **même responsable légal payeur**.  
En cas de difficultés financières importantes, vous pouvez prendre contact avec le service comptabilité (☎ 02.41.33.43.00).

**DIVERS**

■ **Assurance scolaire :**

L'établissement souscrit une assurance « Individuelle Accident » de groupe pour tous les élèves de l'école. La cotisation est incluse dans la contribution scolaire. Le document des garanties est transmis à la rentrée.

■ **Adhésion à l'Association des Parents d'Elèves :**

Compte tenu des nombreux services rendus, l'adhésion à l'Association des Parents d'élèves est systématique et la cotisation locale d'adhésion est automatiquement portée sur la facture annuelle sauf avis contraire de votre part par écrit avant le 10 septembre.

■ **A.P.E.L. Nationale et Revue Lasallienne :**

Vous pourrez adhérer à l'A.P.E.L. nationale et/ou vous abonner au magazine « *La Salle Liens International* » à l'aide des coupons réponses transmis à cet effet à la rentrée.

■ **Forfait Culturel :**

Un forfait culturel vous est demandé afin de couvrir les dépenses liées aux sorties culturelles. Il n'inclut pas les séjours pédagogiques.

\*\*\*\*\*

## Convention Financière

<b>TARIFS ECOLE 2026 - 2027</b>				
<b>Maternelle - Primaire</b>				
Régime	Externe	1/2 Pensionnaire 2 jours/sem.	1/2 Pensionnaire 3 jours/sem.	1/2 Pensionnaire 4 jours/sem.
Avance à l'inscription	40,00 €			
Contribution des familles	43,89 €	43,89 €	43,89 €	43,89 €
Restauration		45,67 €	67,11 €	87,33 €
Mensualités (sur 9 mois) d'octobre à juin	43,89 €	89,56 €	111,00 €	131,22 €

<b>TARIF ANNUEL PAR REGIME pour règlement trimestriel ou à réception de facture</b> (hors frais complémentaires et annexes indiqués ci-dessous)				
Régime	Externe	1/2 Pensionnaire 2 jours/sem.	1/2 Pensionnaire 3 jours/sem.	1/2 Pensionnaire 4 jours/sem.
Contribution des familles	435,00 €	435,00 €	435,00 €	435,00 €
Restauration		411,00 €	604,00 €	786,00 €
<b>Total annuel</b>	<b>435,00 €</b>	<b>846,00 €</b>	<b>1 039,00 €</b>	<b>1 221,00 €</b>
<b>Paie ment à réception de facture, avance 40€ déduite</b>	<b>395,00 €</b>	<b>806,00 €</b>	<b>999,00 €</b>	<b>1 181,00 €</b>
<b>Paie ment en 3 fois : 1er règlement (40%) au 10 octobre</b>	<b>158,00 €</b>	<b>322,40 €</b>	<b>399,60 €</b>	<b>472,40 €</b>
<b>Paie ment en 3 fois : 2ème règlement (35%) au 10 janvier</b>	<b>138,25 €</b>	<b>282,10 €</b>	<b>349,65 €</b>	<b>413,35 €</b>
<b>Paie ment en 3 fois : 3ème règlement (25%) au 10 avril</b>	<b>98,75 €</b>	<b>201,50 €</b>	<b>249,75 €</b>	<b>295,25 €</b>

Garderie - Etude	Matin		Après-midi	
	7h30 - 8h00	1,50 €	16h45 - 17h00	0,75 €
8h00 - 8h30	1,50 €	17h00 - 17h30	1,50 €	
		17h30 - 18h00	1,50 €	
		18h00 - 18h30	1,50 €	
		Dépassement	10 €	

- Badge d'accès périscolaire pour les nouvelles familles : 8€

- Badge supplémentaire par famille : 8€

### Contributions complémentaires :

- Forfait culturel : 28,00 €

- Cotisation APEL établissement (par famille) : 8,50 €

### Autres services annexes proposés :

- Repas occasionnel : 6,46 €

- Repas au forfait : réduction par repas non pris selon conditions générales : 3,20 €

- Abonnement à la revue La Salle Liens International : 4 n° (Tarif 2025-26) 11,90 €